



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/325
29 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 11 AVRIL 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à la séance que le Conseil de sécurité a consacrée à la situation en Somalie le 15 mars 1996, au cours de laquelle un certain nombre d'idées ont été avancées sur la façon dont la communauté internationale pourrait régler cette situation. Ayant examiné avec soin ces différentes idées, je voudrais faire part aux membres du Conseil des observations suivantes.

En ce qui concerne l'idée d'installer en Somalie le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, qui se trouve actuellement à Nairobi, il convient de noter qu'à ce stade Mogadishu ne serait pas une bonne solution pour deux raisons : d'une part, les Nations Unies devraient choisir entre le nord et le sud de cette ville aujourd'hui divisée, ce qui inciterait l'une ou l'autre des factions principales à refuser de traiter avec le Bureau; d'autre part, les tensions accrues à la suite des récents combats entre les forces de M. Osman Atto et celles du général Aidid ont aggravé les problèmes de sécurité dans la capitale somalienne. D'autres emplacements en Somalie ne conviendraient guère car un bureau des Nations Unies installé ailleurs qu'à Mogadishu aurait peu de contacts avec les chefs des factions dans le reste du pays. Une des possibilités à envisager plus tard serait l'installation d'une antenne du Bureau politique dans une ville comme Bossasso par exemple, dans le nord-est du pays. Ceci aurait cependant des incidences financières.

J'ai également étudié la suggestion de confier une mission de bons offices en Somalie à une haute personnalité africaine bien qu'il risque d'être difficile de trouver quelqu'un qui accepterait de s'en charger, étant donné le caractère insoluble des problèmes et l'intransigeance dont font preuve les factions somaliennes. Par ailleurs, vous vous souvenez sans doute qu'à deux reprises, les missions de bons offices que j'avais envoyées ont échoué, à cause des objections d'au moins un des chefs des factions concernées. C'est pourquoi, je pense que le Conseil comprendra que j'hésite à donner à ceux qui en Somalie sont hostiles à l'idée d'une telle mission une nouvelle occasion de faire échouer une initiative des Nations Unies.

Une mission d'enquête qui serait envoyée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) risque de se heurter aux mêmes difficultés. Depuis quelque temps déjà, l'OUA n'a pas pu envoyer de mission pour des raisons similaires à celles qui m'ont empêché de

dépêcher un envoyé. Rien ne permet de croire qu'une mission commune ONU/OUA susciterait une réaction différente. Toutefois, une mission commune aurait plus de chances d'être acceptée si elle était envoyée à la demande expresse du Conseil de sécurité. J'étudie donc cette possibilité avec le Secrétaire général de l'OUA.

L'importance de la réouverture du port de Mogadishu a également été soulignée par le Conseil de sécurité à sa séance du 15 mars. Vous vous souviendrez qu'avant le départ d'ONUSOM II de la Somalie, les deux parties en présence à Mogadishu avaient signé, avec son aide, plusieurs accords visant la gestion commune du port et son bon fonctionnement. Toutefois, des conflits ont rapidement éclaté entre les factions en cause, notamment au sujet de la répartition des recettes fiscales, ce qui a entraîné la fermeture du port. La situation n'a pas changé depuis lors.

Comme vous le savez, les organismes des Nations Unies continuent à fournir à la Somalie une assistance humanitaire, souvent dans des conditions très difficiles. Une récente mission humanitaire interinstitutions qui s'est rendue dans le pays a noté que la situation générale restait fragile, avec de gros risques de famine si la récolte principale du mois d'août n'était pas bonne et si la situation en matière de sécurité se dégradait. La mission a conclu qu'il était essentiel de maintenir la présence des organismes des Nations Unies en Somalie malgré le climat d'insécurité et les difficultés de fonctionnement. Elle a fortement recommandé un programme humanitaire en faveur de la Somalie qui répondrait aux besoins du pays en matière d'aide humanitaire et de relèvement au niveau des régions. Pour que l'assistance soit efficace, il sera essentiel de disposer de ressources suffisantes. À cette fin, un document récapitulatif de mobilisation des ressources des Nations Unies pour la Somalie est en cours de rédaction. Il présentera une stratégie commune des organismes des Nations Unies, notamment un plan d'urgence à court terme. J'espère que les activités humanitaires des Nations Unies en Somalie continueront à bénéficier de l'attention et de l'appui des membres du Conseil et de la communauté des donateurs.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la teneur de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
